



CONSEIL D'ÉTAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Président de la Confédération
Guy Parmelin
Chef du Département de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR
Palais fédéral est
CH-3003 Berne

Par courriel à : info@bwl.admin.ch

Réf. : 21_COU_6306

Lausanne, le 8 septembre 2021

Consultation fédérale - Ordonnance sur le stockage obligatoire des semences

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 26 mai 2021, votre Département a fait parvenir à la Chancellerie d'Etat, pour consultation, l'ordonnance sur le stockage obligatoire des semences et nous vous en remercions.

Le Canton de Vaud est le plus gros producteur d'oléagineux de Suisse, avec 29 % des surfaces en cause. Il soutient donc entièrement la démarche d'introduire une ordonnance sur le stockage obligatoire des semences et d'intégrer une réserve obligatoire de semences de colza pour une année.

La question se pose néanmoins de savoir si cette démarche suffira pour réduire considérablement le risque d'une dépendance de l'étranger en cas de pénurie. Par conséquent, il est par ailleurs demandé à la Confédération de mener une réflexion sur une sélection élargie de plantes végétales cultivées en Suisse, notamment la betterave sucrière, afin d'être en mesure d'affronter les défis à venir en termes d'augmentation de la demande mondiale en denrées alimentaires. Comme le mentionne le plan de mesures « Stratégie Sélection végétale 2050 » établi par l'Office fédéral de l'agriculture, en Suisse, l'investissement actuel est plutôt faible en comparaison européenne. De notre point de vue, il est dès lors essentiel de ne pas prendre du retard dans cette thématique afin de maintenir un taux d'auto-provisionnement permettant de garantir de la nourriture à notre population en cas de crise.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

LA PRESIDENTE

Nuria Gorrite

LE CHANCELIER

Vincent Grandjean